

## Donation de la part de ma maison avant de divorcer

Par patty0410, le 15/05/2009 à 15:14

Bonjour,

Je souhaite divorcer, seulement nous avons une maison en commun avec un prêt portant sur nos 2 têtes mais le crédit a été calculé uniquement sur le salaire de mon mari. Je souhaiterais lui donner ma part et limiter les frais. Et me désolidariser du prêt.

J'aimerais savoir s'il est possible de faire un don à mon mari et quel pourcentage le notaire prendrait?

Merci

Par ardendu56, le 15/05/2009 à 19:28

patty0410, bonsoir

"Et me désolidariser du prêt."

Si j'en crois tous les personnes qui posent cette même question sur le forum, c'est quasi impossible de se désolidariser d'un prêt immobilier et ce même quand le prêt n'est payé que par l'un des 2.

En premier lieu, tenter!

Si votre banque est d'accord, vous aurez plusieurs possibilités. A vous de voir avec le notaire, le don, le changement de régime matrimonial... suivant les prix demandés par le notaire (voir plusieurs notaires, prix variables) et/ou le fisc. Vous pourrez choisir le mieux adapté et le moins cher.

Bien à vous.

Par jf09, le 19/05/2009 à 16:38

Allez voir un notaire, seul, lui vous donnera les bons conseils. C'est gratuit.